

Répondre à une offre d'emploi, c'est se retrouver en concurrence avec des centaines de candidats. En revanche, postuler de manière spontanée auprès d'une entreprise revient à anticiper le besoin. D'ailleurs, une embauche sur cinq se fait par le biais d'une candidature spontanée. A condition d'éviter certaines erreurs.

1. Ne pas argumenter sa candidature

"La grande majorité des candidats ne maîtrisent pas les clés de la candidature spontanée. L'erreur la plus classique est de laisser entendre dans sa lettre de motivation que l'on est capable de tout faire, que l'on sait tout faire. Or, il faut faciliter la lecture du recruteur potentiel aussi bien dans le CV que dans la lettre de motivation", met en garde Florian Mantione, PDG du cabinet de recrutement Florian Mantione Institut.

Vous devez donc clairement indiquer le type de poste recherché, vos compétences, vos réalisations, votre personnalité et ce que vous pouvez apporter à l'entreprise contactée. "La lettre de motivation fait office de démonstration réelle et le CV comporte les preuves factuelles", ajoute Florian Mantione.

2. Ne pas connaître le nom du destinataire

Une candidature spontanée doit être destinée à un collaborateur en particulier : directeur commercial, ou responsable de service par exemple et non au service du personnel. "Les directeurs des ressources humaines sont submergés de CV et ne feront pas suivre la candidature à la personne concernée", souligne Florian Mantione.

Un simple coup de fil ou une consultation du site Internet de l'entreprise vous permettra de connaître le nom, l'adresse de messagerie internet de celui ou celle qui sera peut-être votre futur manager...

3. Ne pas adapter ses candidatures

Vous êtes satisfait de votre CV et de votre lettre de motivation, autant les envoyer à toutes les entreprises qui vous intéressent ! Erreur. Vous devez adapter votre candidature à chaque société.

"Il est nécessaire de mettre en avant ce que l'on recherche et justifier le choix de telle ou telle entreprise. Rédiger une candidature spontanée, c'est imaginer l'offre d'emploi idéale. C'est une démarche de séduction", insiste Florian Mantione.

4. Ne pas relancer l'entreprise

"Il faut se montrer astucieux quand on reprend contact avec une entreprise et alimenter la relance. Par exemple : si on a postulé auprès du groupe hôtelier Accor, on peut relancer ainsi : Je vous ai adressé mon CV il y a deux semaines. Depuis, j'ai passé une nuit dans l'hôtel X et j'ai apprécié la qualité de l'accueil, la gamme de services etc."

Rédigé par La rédaction
Publié le 30/03/2012